

K.S./  
REPUBLIQUE DE GUINEE

-----  
Travail-Justice-Solidarité  
-----

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
-----

SECRETARIAT GENERAL DU  
GOUVERNEMENT  
-----

**D E C R E T**  
-----

N° D/98 122 /PRG/SGG

PORTANT NOMINATION DU  
PRESIDENT DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION DE L'UNION  
GUINEENNE D'ASSURANCES ET DE  
REASSURANCES (UGAR)

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,**

VU la Loi Fondamentale ;

VU l'Ordonnance N°030/PRG/SGG/88 du 15 Juin 1988, portant principes fondamentaux de  
Création, d'organisation et de contrôle des structures des services publics ;

VU le Décret N° D/96/098/PRG/SGG du 9 Juillet 1996, portant nomination du Premier  
Ministre ;

VU le Décret N°D/099/PRG/SGG du 10 Juillet 1996, portant nomination des Membres du  
Gouvernement modifié par les Décrets N°D/97/013/PRG/SGG du 14 Février 1997 et  
N° D/97/245/PRG/SGG du 21 Octobre 1997 ;

**D E C R E T E,**

**Article 1<sup>er</sup>** : Monsieur Soriba CISSE, Conseiller Chargé de Mission à la  
Présidence de la République, est nommé Président du Conseil d'Administration  
de la Société Guinéenne d'Assurances et de Réassurances (UGAR).

**Article 2** : Le présent Décret qui prend effet pour compter de la date de sa  
signature, sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 17 JUILLET 1998



**GENERAL LANSANA CONTE**